



# ASSOCIATION NATIONALE DES TIERS-LIEUX (ANTL)

Mis à jour le 23/07/2025

2024

Partenaire national



Emploi



Promotion ESS

Agir pour les transitions

Favoriser les coopérations

Piloter mon organisation

Forme d'organisation

Association

Date de signature de la convention

Décembre 2024

## Infos de contact

[34 Rue Laffitte](#)

[75009 Paris](#)

[France](#)

[contact@tiers-lieux.fr](mailto:contact@tiers-lieux.fr)

[Voir site internet](#)

[Youtube](#) [Facebook](#) [Instagram](#) [LinkedIn](#)

## LE PROJET SOUTENU

Recenser les pratiques innovantes sur les formes de travail et les conditions d'emploi en tiers-lieux et les diffuser auprès des acteurs de l'ESS

## LE CONTEXTE

Le secteur de l'ESS s'apprête à vivre une transition générationnelle dans un environnement institutionnel, climatique et politique instable : il a besoin de se renouveler et de développer son attractivité auprès de la jeunesse, dont le rapport au travail a beaucoup évolué.

Les tiers-lieux se positionnent en précurseurs de nouvelles réflexions et expérimentations sur les conditions de travail et d'emploi à la fois pour leurs équipes et pour les cadres et jeunes diplômés qui fréquentent ces lieux en recherche de collectifs porteurs de sens pour leurs engagements personnels. En ce sens, l'Association Nationale des Tiers-Lieux souhaite effectuer un recensement des pratiques innovantes sur les formes de travail et les conditions d'emploi basées sur la coopération et la mutualisation. L'objectif final de ce projet est de transférer ces pratiques innovantes à tous les acteurs de l'ESS afin qu'ils puissent eux aussi renforcer leur attractivité.

## LE PROJET EN DETAIL

Ce projet se découpe ainsi en 4 actions principales :

- Le recensement des pratiques innovantes de travail et de conditions d'emploi et la sélection de celles à essaimer sur la base d'une grille d'analyse définie par le COPIL et de l'état d'avancement de chaque pratique. Les pratiques estimées innovantes mais n'étant pas prêtes à être essaimées feront l'objet d'une étude particulière afin d'effectuer les modifications et adaptations permettant de les essaimer. Egalement, afin d'être certaine de la légalité des pratiques innovantes proposées, l'ANTL s'entourera d'experts en droit du travail.
- L'élaboration d'un guide et d'une cartographie des pratiques retenues : chaque pratique renverra à un contact et à une fiche méthodologique qui servira de base pédagogique afin de faciliter son essaimage. Les pratiques seront mises à jour et actualisées directement sur la cartographie qui sera libre et ouverte. La cartographie sera organisée par thème.
- L'organisation de webinaires de restitution des résultats du recensement présentant aussi la méthodologie et pédagogie de la cartographie afin de faciliter l'essaimage des pratiques.
- L'élaboration d'un programme de transfert de ces pratiques à tous les acteurs de l'ESS, au-delà des tiers-lieux, notamment à travers des webinaires nationaux et régionaux. Avant d'être inscrite dans le programme de transfert, chaque pratique encore récente sera testée au sein de plusieurs tiers-lieux.

## LA STRUCTURE

Crée en 2019, l'Association Nationale des Tiers-Lieux (ANTL) regroupe aujourd'hui plus 3500 tiers-lieux répartis en France. L'ANTL a vocation à promouvoir la démarche tiers-lieu pour expérimenter, inventer et mettre en actions immédiates les transitions écologiques, économiques et sociales. Pour cela, elle s'est définie autour de 4 objectifs principaux : porter le plaidoyer de l'utilité sociale des tiers-lieux, coordonner des projets nationaux et internationaux où s'expérimentent de nouveaux modes de faire ensemble, opérer des services collectifs pour renforcer le fonctionnement des tiers-lieux et mettre en réseau les tiers-lieux et leurs partenaires. En lien avec le projet de cartographie des pratiques innovantes du travail dans les tiers-lieux, l'ANTL suit depuis quelques années des projets et expérimentations nationales sur les enjeux des conditions de travail en tiers-lieux et sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

L'avis de la fondation

La relève générationnelle de l'ESS passera tout d'abord par un renouvellement de son attractivité auprès des nouvelles générations. Afin d'enclencher cette transformation durable de l'ESS, la première étape sera de détecter les pratiques innovantes du travail qui permettent de relier quête de sens et équilibre vie personnelle, vie professionnelle, dont celles en expérimentation au sein des tiers-lieux. Faciliter leur essaimage auprès de tous les acteurs de l'ESS permettra ensuite autant d'améliorer durablement les conditions de travail et d'emploi du secteur que de le rendre plus attractif. Pensé avec un objectif à court terme de transfert de ces pratiques aux organisations de l'ESS et à long-terme de rendre le secteur plus attractif auprès des jeunes générations, ce projet s'inscrit donc dans deux axes de la Fondation : transfert et diffusion des connaissances en ESS, et agir pour une relève générationnelle innovante et inclusive de ses structures.